

Renseignements sur le numéro d'assurance sociale (NAS) pour les **ÉTUDIANTS**

Éducation et NAS

☑ **Vous n'avez pas à fournir votre NAS pour faire une demande dans un établissement d'éducation postsecondaire :**

- Université
- Collège
- Autres établissements d'enseignement

☑ **Il se peut que vous deviez fournir votre NAS pour des raisons fiscales, par exemple :**

- se voir délivrer un Certificat pour frais de scolarité et d'inscription (T2202)

☑ **Il se peut que vous deviez fournir votre NAS pour bénéficier de prestations et de services liés à l'éducation, par exemple :**

- Aide financière canadienne aux étudiants
- Aide au remboursement
- Programme canadien de prêts aux étudiants
- Programme du prêt canadien aux apprentis

